



Donation terrain... situation particulière !

Par **ritoulerital**, le **27/02/2016** à **10:21**

Bonjour à tous,

Ma femme et moi sommes mariés et avons une fille.

Ma femme a un frère.

Mon beau-père est propriétaire d'un terrain de 1600 m² sur lequel nous allons faire construire.

Il a été estimé en janvier 2015 à 80 000 €.

La donation va être effectuée vers avril 2016 avec deux objectifs :

- que ma femme et moi soyons chacun propriétaires à parts égales du terrain.
- que le frère de ma femme perçoive la moitié de la valeur du terrain (soit 40 000 €).

Voici ce à quoi nous pensions :

- mon beau-père donne la moitié du terrain à ma femme avec une clause d'entrée dans la communauté
- nous lui achetons l'autre moitié 40 000 €
- il donne ces 40 000 € au frère de ma femme.

- 1) Cela semble-t-il envisageable ?
- 2) Faudra-t-il couper physiquement le terrain en deux pour pouvoir parler de moitié ?
- 3) Y-a-t-il une meilleure façon de procéder ?

D'avance merci !